

MC

QUATORZIÈME ANNÉE. VOL XXVII, No 9.

Samedi 29 Février 1896

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an : \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.



ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs-relieurs, 421 rue St-Paul.

CASTLE & FILS

20 RUE UNIVERSITE, Montréal.

VITRAUX d'ART pour EGLISES

CLOCHES D'EGLISES

Agents pour la Maison E. CHAMPIGNEULE & CIE, France

ENVOI SUR DEMANDE DE CROQUIS ET DEVIS

Bell Telephone 2235. Blouin, Desforges & Latourelle, PLOMBIERS

Poseurs d'Appareils à Gaz, Chauffage à Eau Chaude, Vapeur, Basse ou Haute Pression
Couvreurs en Ardoise, Gravois, Métaux, Etc.

BUANDERIES ET CUISINES A VAPEUR, UNE SPECIALITE.

Plaqueurs sur Or, Argent, Nickel, Cuivre, Etc.

Polisseurs, Graveurs et Vernisseurs sur toute sorte de Métaux.

520 1/2, RUE CRAIG, Montréal.

REFERENCES. — Soeurs Grises. — Congrégation N.-Dame. — Bon Pasteur. —
Jésus-Marie. — Cathédrale de Montréal. — Eglise de N.-D. de Lourdes. — Pologne
St-Charles. — Lachine, etc., etc. — l'ne attention toute spéciale aux commandes du
Clergé et des Communautés Religieuses.

ADOLPHE C. LARIVIERE

RODRIGUE C. LARIVIERE

PIERRE DUBE

LARIVIERE & DUBE

MANUFACTURIERS DE

Cadres, Plinthes, Moulures, Baguettes, Etc., Etc.

Tournages et Découpages

Exécutés avec précision, netteté et goût.

Manufacture : 487 RUE ST-JACQUES ET 12 RUE BLANCHARD

Bureau : 74 rue ST-ANTOINE

Téléphone Bell 1382

MONTREAL

RESSORTS DE PORTE AUTOMATIQUES

Le grand "desiratum" pour les églises

PAILLASSONS en fil d'acier nettoyant les pieds
en passant dessus, **SERRURES** et **CADENAS**
sûreté, **BALAIS** à tapis, **RASOIRS** "Surveyor,"
garantis, etc., etc.

Chez **L. J. A. SURVEYER**

— 6, Rue St-Laurent, Montréal.

La GUERISON de L'IVROGNERIE

Par le traitement Keeley, examinée au point de vue judiciaire par l'hon. juge I. W. Brown, de la Cour Supérieure de Memphis (Tenn.)

CERTIFICAT DE MA GUERISON :

CHER MONSIEUR,—Vous me demandez mon appréciation sur le traitement du docteur Keeley pour la guérison de l'ivrognerie, d'après mon expérience personnelle et mes propres observations.

Vous semblez me faire ce te demande avec une certaine timidité, dans la crainte sans doute, d'un refus de ma part de rendre témoignage au mérite des remèdes du docteur Keeley. Veuillez bien croire que j'y n'ai à cet égard aucune fausse honte, et j'y me fais, au contraire, un plaisir de certifier que ce traitement m'a rendu un inappréciable service. Je considère même qu'il est de mon devoir envers mes amis et le public en général d'user de l'influence que je puis avoir, pour propager le traitement du Doct. Keeley.

J'ai été témoin de tant de ruines physiques par la perte, sans cause apparente, de grandes fortunes ; ruines des plus belles espérances par l'ivrognerie et la morphinomanie, que je me regarderais comme coupable d'indifférence et d'ingratitude, si je ne saisisais pas toutes les occasions de faire connaître les bienfaits que j'ai reçus de ce traitement. Je dois certainement ne pas craindre de les publier, certain d'être ainsi utile au bonheur de mes concitoyens. Je serais donc heureux que mes connaissances particulières pussent donner à mes paroles un certain poids.

Mon opinion est que le système du docteur Keeley repose entièrement sur des données scientifiques.

Il reconnaît comme des maladies, et traite comme telles, l'alcoolisme et la morphinomanie. Dans les deux cas, l'excès développe une maladie du corps et de l'esprit.

Durant ma longue carrière d'avocat, je me suis convaincu que bien des gens envoyés au gibet par les cours d'assises, eussent dû être traités dans des asiles d'aliénés.

Malheureusement, jusqu'ici, la justice s'obstine à ne pas reconnaître qu'un long usage de boissons alcooliques ou de narcotiques agit sur la cerveau assez puissamment pour provoquer l'irresponsabilité du crime.

Mon expérience et mes observations me permettent d'affirmer que la santé ne souffre aucunement des effets de ce traitement.

Je suis âgé de 66 ans, et j'ai pris le traitement Keeley tel qu'il est administré dans son Institut, par ses médecins.

J'avais fait un abus excessifs des boissons fortes, depuis plus de vingt ans. Ma très longue habitude de leur usage rendait mon cas extrêmement difficile et rebelle à l'efficacité de la cure.

Cependant, je me soumis docilement au traitement, et le résultat en fut merveilleux, non seulement sans aucun inconvénient pour ma santé, mais je sentis au contraire celle-ci se fortifier davantage.

Ce remède détruit à jamais la soif insatiable de la boisson.

Si je pouvais trouver des paroles plus convaincantes pour rendre témoignage de ce traitement merveilleux, je m'en servirais pour le recommander.

J'offre au monde, comme gage et comme preuve, mon expérience personnelle, ma guérison parfaite et le bonheur de ma famille.

Je ne veux pas m'étendre plus longuement sur ce sujet et je termine cette lettre, espérant que vous serez satisfait d'apprendre que, d'après mon opinion, vous êtes engagé dans une œuvre au-dessus de toute autre, car elle a pour but de sauver les ivrognes de leur pire ennemi : le whiskey.

Votre très dévoué, I. W. BROWN,
Juge de la Cour Supérieure, de Memphis, (Tenn.)

Le seul véritable Institut KEELEY à Montreal, est situé 69 rue Osborne.
S'adresser au Gérant.
Téléphone 4544.

Prières des Quarante-Heures

LUNDI	2	MARS	— St-Louis de Terrebonne.
MERCREDI	4	“	— St-Damien.
VENDREDI	6	“	— Nov. des Frs des Ec. Ch.

Fêtes de la semaine

DIMANCHE	1	MARS	— 2me DU CARÈME, sem.
LUNDI	2	“	— De la Férie.
MARDI	3	“	— De la Férie.
MERCREDI	4	“	— S. Casimir, sem.
JEUDI	5	“	— De la Férie, sem.
VENDREDI	6	“	— S. Suaire de N.-S. J.-C., d. m.
SAMÉDI	7	“	— S. Thom. d'Aquin, C. D., d.

La Semaine Religieuse de Montréal

S'adresser :

Pour la Rédaction, à M. G. Dauth, Archevêché de Montréal.

Pour l'Administration, à M. L. E. Cousineau, Archevêché de Montréal.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LAPRES & LAVERGNE
Photographes
attitrés du Clergé
 25% de réduction pour le Clergé et les Communautés Religieuses
 TELEPHONE 7283 360 RUE ST-DENIS MONTREAL

ALBERT GAUTHIER

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER

D'Ornements d'Eglise

Bronzes et Chasubleries

Statues de toutes descriptions, Chemins de croix en bas-relief, en peinture à l'huile, en Chromos et Lithographies, Magnifiques choix de Lampes de maître, LUSTRES, Chandelliers d'autel et Candélabres, Calices, Ciboires, Ostensoirs et Burettes; Vin de messe de Sicile, Madère et Taragone.

Magnifique candélabre breveté au Canada et aux Etats-Unis, sept lumières, pouvant donner au-delà de cent changements de couleurs, aux prix de \$32.50 la paire.

SPECIALITE POUR AUTEL EN TOUS STYLES ET DE TOUS PRIX

1677 rue Notre-Dame • Montréal

DR J. G. A. GENDREAU

CHIRURGIEN



DENTISTE

20 RUE ST-LAURENT 20
MONTREAL

EXTRACTION de DENTS sans DOULEURS
Par l'électricité et par anesthésie locale.

FAUSSES DENTS posées sans PALAIS.

COURONNES en OR ou en PORCELAINE /
Posées sur de vieilles racines.

DENTIERS faits d'après les procédés les plus
nouveaux.

Heures de consultations : de 9 a. m. à 6 p. m.

Téléphone 2818

VICTOR THERIAULT

Entrepreneur de Pompes Funebres

TOUJOURS EN MAINS :

UN GRAND ASSORTIMENT DE CORBILLARDS

A vendre à des conditions très faciles.

16¹/₂ ET 18 RUE ST-URBAIN, MONTREAL

Téléphone 1399.

Spécialité, embaumer.

ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES

Edifice de la Banque d'Epargne

MONTREAL

Prêts aux Fabriques et aux Communautés religieuses, Consolidation de Dettes, par annuités, avec amortissement. Négociations de Débentures pour Municipalités et Commissaires d'Ecoles. Prêts aux Particuliers, sur hypothèque de Biens-Fonds. A ceux qui ont de l'argent à prêter, j'ai toujours des demandes pour des emprunts à 6 % intérêt payable semi-annuellement.

Aux Messieurs du Clergé

MANDEMENTS

Lettres Pastorales, Circulaires

ET AUTRES DOCUMENTS

Publiés dans le diocèse de Montréal depuis
son érection. 11 volumes, brochés.

EN VENTE

A l'archevêché de Montréal

**AND. BRISSET & FILS, 21, 22, 23 RUE GOSFORD,
MONTREAL.**

Dépositaires des **RR. PP. Trappistes d'Oka,**

Tiennent leur Vin de Messe : par caisse de 12 bouteilles : à \$3.00
 " " " par gallon à 1.25

Reçoivent directement les Vins de France, d'Espagne, etc.

VIN DE TABLE { Par caisse de 12 bouteilles : \$ 2.50
MONTFERRAND { Par gallon : \$ 0.90
(BORDEAUX) { Par pièce bordelaise de 46 à 48 gallons. \$40.00

Vins de PORTO, SHERRY, MADÈRE, MALAGA : De \$4 la caisse à \$20.

COGNACS, depuis \$6 la caisse à \$18.—LIQUEURS.—BOUGIES blanches et de couleur pour Sanctuaires, etc. Envoi de Catalogues détaillés sur demande.

Eaux minérales : Contrexeville, Vittel, etc.
 Provenance et pureté des produits garantie.

ETABLIE EN 1874

**G. A. LAMONTAGNE & CIE
MARCHANDS TAILLEURS**

No 1536 Rue Ste-Catherine, Voisin de la Banque d'Epargne

MONTREAL

Nous accordons au Clergé et aux Communautés religieuses une attention toute spéciale.

SPÉCIALITÉ : TWEEDS FRANCAIS, ANGLAIS, ECOSSAIS et CANADIENS.

Marbrerie  Canadienne

Granit et Marbre de différentes Couleurs

36 RUE WINDSOR — MONTREAL

T. ROCHON & FILS

Successeurs de A. R. CINTRAT

Telephone No 2973. *Marbrier Sculpteur*

Monuments, Pierres Tumulaires, Autels et Devants de Cheminées, Carrelage en Marbre et Mosaïque, etc.

 Référence : Archevêché de Montréal.

LIBRAIRIE C. O. BEUCHEMIN & FILS

256 & 258 RUE ST-PAUL, MONTRÉAL.

Les Jésuites de la Nouvelle-France au XVII ^e siècle, d'après beaucoup de documents inédits, par le P. Camille de Rochemonteix, S. J., 3 vol. 6 x 5½, avec portraits et cartes.....	5 63
Montalembert. Sa jeunesse (1810-1836), par le R. P. Lecannet, prêtre de l'Oratoire. 1 vol. 8 x 5½.....	1 25
Les Saints Evangiles. Traduction annotée et ornée de nombreuses gravures, d'après les monuments anciens, par L. Cl. Fillion, P.S.S. 1 petit vol. 6½ x 4, broché.....	0 33 0 50
Le même ouvrage, édition sur papier fort.....	0 70
“ “ “ “ “ relié toile.....	
Pèlerinages aux sanctuaires de la Mère de Dieu, suivis de méditations sur plusieurs des principales vérités de la religion, par M. Léon Pepin Dupont et Dom Guéranger. 2 vol. 7 x 5.....	1 50
La Sainte Communion, par l'abbé Bernard Arato. Traduction approuvée par l'auteur et honorée d'une lettre de S. G. Mgr Robert, évêque de Marseille. 2 vol. 7 x 4½.....	0 20

ALMANACHS FRANÇAIS POUR 1896.

Almanach Hachette, édition complète, contenant des renseignements d'un intérêt permanent donnés dans les années précédentes de l'almanach, et que les lecteurs souhaiteront certainement avoir sans cesse sous la main, avec deux répertoires entaillés dans la marge, un par ordre de matières et l'autre par ordre alphabétique, le tout formant un volume de plus de 700 pages, pleine reliure maroquin.....	1 15
Grand Almanach Paul Dupont—1896—21^e année. 1 vol. 20½ x 7½ 380 pages.....	0 50 0 75
Le même, cartonné, toile.....	0 50 0 75
Grand Almanach Vermot—1896. 1 vol. 11½ x 7½, broché.....	0 30 0 20
Le même, rel. toile.....	0 30 0 20
Almanach Catholique de France—1896—17^e année.....	0 15
Almanach de la Jeunesse—1896—2^e année.....	0 15
Almanach du Voleur Illustré—1896—37^e année, publié sous la direction de Gondry du Jardinot.....	0 15 0 20
Almanach Salesien des Missions de Dom Bosco—1896—2^e année.....	0 20
Almanach du Pèlerin—1896.....	0 20
Almanach des Familles Chrétiennes—1896—20^e année.....	0 15
Almanach des Enfants de la Première Communion—1896—3^e année.....	0 15

LA
Semaine
Religieuse
DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Offices extraordinaires. — II Réception à l'archevêché. — III Le secret de la confession. — IV Le luminaire de la cathédrale. — V Et surtout pas d'émotion !... — VI Liturgie. — VII Variétés. — VIII Nomination. — IX Nouvelles religieuses. — X Société d'une messe. — XI Aux prières.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Annonces. — *Dimanche, le 1 mars.* — Annonces de la solennité de la fête de saint Joseph et de l'anniversaire du couronnement du Souverain-Pontife.

Cathédrale. — *Dimanche, le 1 mars.* — A 8 heures du matin, confirmation.

Tous les soirs du mois de mars. — A 7.30 heures, exercices du mois de saint Joseph.

Mardi, le 3. — Exposition des reliques de sainte Janvière, à l'occasion de sa fête.

Samedi, le 7. — A 7 heures, messe pour toutes les écoles du quartier, à l'occasion de la fête de saint Thomas d'Aquin, patron des écoles.

No're-Dame de Lourdes. — *Samedi, le 17.* — A 8 heures, messe par Mgr l'archevêque pour les étudiants et les professeurs de l'Université Laval, à l'occasion de la fête de saint Thomas d'Aquin.

Titulaires. — *Dimanche, le 1 mars.* — Solennité du Titulaire de Sainte-Gunégonde.

Dimanche, le 8. — Solennité du Titulaire de Saint-Joseph, à Montréal, Chambly, La Rivière des Prairies et Lanoraie.

RÉCEPTION A L'ARCHEVÊCHÉ

DEMAIN, premier dimanche du mois, il y aura réception au salon de l'archevêché, à 8 heures du soir.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire remarquer que ce jour de réception mensuelle coïncide avec le début de la 69^{me} année de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal.

LE SECRET DE LA CONFESION



L s'est produit ces jours passés un incident judiciaire dont la plupart des journaux, catholiques et protestants, ont entreteuu leurs lecteurs.

Nous ne voulons ni qualifier ni discuter cet arrêt par lequel un vénérable prêtre se trouve condamné à la prison pour avoir refusé de révéler le plus inviolable des secrets, celui du sacrement de Pénitence.

Mais sur une question débattue publiquement et qui touche aux intérêts primordiaux de la société civile et religieuse, il ne nous a pas paru inopportun de faire entendre la voix autorisée de tout l'épiscopat canadien.

Voici donc, textuellement reproduite, l'opinion de NN. SS. les archevêques et évêques de l'ancienne province ecclésiastique de Québec, traitant d'une manière officielle et doctrinale du secret de la confession — dans un mandement collectif daté du 1er juin 1884.

« Notre Seigneur Jésus-Christ qui nous a rachetés par son sang et nous a mérité la rémission de nos péchés, in quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissionem peccatorum (Col. I. 14.), a institué ce sacrement (de Pénitence), quand il a dit à ses Apôtres et, en leur personne, à tous les prêtres jusqu'à la consommation des siècles : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils sont retenus à ceux à qui vous les retiendrez ; Quorum remisieritis peccata remittuntur eis, et quorum retinueritis, retenta sunt* (S. Jean, XX, 23).

« Ce double pouvoir ne devant pas s'exercer à l'aveugle, il s'en suit que le pécheur, qui veut être reconcilié avec Dieu, doit faire connaître au ministre du sacrement non seulement toutes les fautes graves que sa conscience lui reproche, mais aussi les dispositions intérieures et surnaturelles de regret sincère du passé et de ferme propos pour l'avenir, sans lesquelles aucun péché ne peut être pardonné.

« Dieu, qui est la sagesse infinie, veut chaque chose avec toutes ses conséquences et les conditions nécessaires pour qu'elle atteigne la fin qu'il s'est proposée. Il a donc dû vouloir, et l'Eglise enseigne qu'il a voulu en effet, que le ministre du sacrement gardât le silence le plus absolu sur tout ce qui se passe dans ce jugement qu'il exerce au nom de Dieu pour remettre ou retenir les péchés.

« Qui est-ce qui voudrait, en effet, se soumettre à ce tribunal, s'il avait à redouter la moindre trahison ?

« Ni la mort dont un innocent est menacé, ni la nécessité de prévenir un malheur public, ni aucune dispense même de la plus haute autorité dans l'Eglise, ne peuvent autoriser le confesseur à violer ce secret, même après la mort du pénitent. Fût-il menacé lui-même du dernier supplice, il devrait mourir martyr du sceau sacramentel, comme saint Jean Népomucène, plutôt que de révéler directement ou indirectement ce qu'il sait par la confession. Ce secret est si absolu que le confesseur doit le garder même à l'égard du pénitent avec qui il doit éviter toute parole, toute allusion, tout signe quelconque qui pourrait lui causer quelque peine ou lui rendre le sacrement odieux. Il ne peut en parler au pénitent, même pour son plus grand bien spirituel, sans sa permission claire, expresse et parfaitement libre. Et s'il y a le moindre danger que le respect et la confiance dus au sacrement puissent en souffrir, le confesseur ne peut user de cette permission, parce qu'alors le pénitent n'est pas seul intéressé.

« Les choses étant ainsi réglées de droit divin pour ce qui concerne le secret auquel le confesseur est tenu dans ce qui touche au sacrement de Pénitence, le pénitent lui-même doit avoir, de son côté, des obligations graves à remplir envers le sacrement et envers le ministre à qui il est venu demander l'absolution.

« Quel est, en effet, le prêtre qui voudrait exercer ce ministère de miséricorde et de réconciliation, s'il avait à redouter la moindre trahison ?

« Sans doute le pénitent n'est tenu qu'à ce qu'on appelle le *secret naturel* sur tout ce qui peut nuire au respect que tout fidèle doit avoir pour ce sacrement, au ministère sacré dont le prêtre se trouve revêtu par la grâce divine, ou à la personne du confesseur. *Ce secret naturel*, quoique moins strict que celui du confesseur est néanmoins encore l'objet d'une obligation fort grave de religion, de charité, de justice.

« La loi civile (Code de procédure, art. 275) protège le confesseur, comme l'avocat, le notaire, le médecin, ou toute autre personne à qui est confié un secret d'office. Elle ne permet pas qu'on l'interroge là-dessus, car des motifs d'ordre public exigent que ces communications confidentielles d'un citoyen avec celui de qui il attend conseil et appui, soient à l'abri de tout soupçon de trahison et puissent se faire à cœur ouvert et en toute liberté. Même dans les cas où cette manifestation serait de nature à produire un certain bien considérable,

la loi la défend néanmoins, parce que l'on croirait avoir acheté ce bien passer trop cher au prix de la confiance mutuelle et de la liberté parfaite qui doivent régner dans ces communications.

« Les mêmes raisons d'ordre public existent quand il s'agit de protéger l'homme de profession, et, à plus forte raison, le confesseur, contre les indiscretions et dénonciations du client ou du pénitent. La loi doit refuser d'entendre l'homme qui, contre toutes les lois de l'honneur, veut compromettre celui à qui il a demandé conseil ou la réconciliation de son âme et dont il exige le silence absolu. La justice et l'ordre public ne doivent-ils pas protéger l'un autant que l'autre ? Et quand il s'agit du sacrement de Pénitence, la religion vient ajouter un nouveau poids à ces raisons.

« Que fait ce pénitent qui vient devant un tribunal civil déposer contre son confesseur et l'accuser de lui avoir injustement refusé l'absolution ? Il accuse lâchement un homme qui ne peut se défendre ; il expose à la dérision publique le sacrement de la miséricorde divine ; il soumet une cause essentiellement ecclésiastique à un juge qui peut être étranger à sa foi, un infidèle, un impie, un athée... et qui, dans tous les cas, n'a pas cette science théologique nécessaire pour voir clair dans ces questions intimes de conscience, où l'Eglise elle-même ne peut pénétrer autrement que par les règles générales qu'elle prescrit aux confesseurs.

« Pour juger en pleine connaissance de cause il faudrait connaître tous les plis et replis de la conscience de l'accusateur lui-même ; mais, celui-ci voudra-t-il consentir à se manifester ainsi ?

« Au saint tribunal, le pénitent est plus intéressé que personne à dire toute la vérité, rien que la vérité ; car, sa franchise est elle-même une marque de sa bonne disposition et contribue à lui mériter ce pardon qu'il vient solliciter. Mais, au tribunal de la justice humaine, viendra-t-il faire un aveu semblable pour justifier sa dénonciation ? »

Les signatures suivantes sont apposées au bas de ce grave et solennel document :

- † E. A., arch. de Québec.
- † L. F., év. des Trois-Rivières.
- † JEAN, év. de S.-G. de Rimouski.
- † ÉDOUARD-CHS., év. de Montréal.
- † ANTOINE, év. de Sherbrooke.
- † JOS.-THOMAS, év. d'Ottawa.
- † L.-Z., év. de Saint-Hyacinthe.
- † DOM., év. de Chicoutimi.

Le luminaire de la Cathédrale

Ly a quelques mois, sans bruit et sans aucune réclame, une souscription était ouverte à l'effet d'enrichir d'un luminaire digne de sa splendeur l'immense vaisseau de la cathédrale.

Plusieurs citoyens se sont empressés de répondre à l'appel discret qui était fait à leur générosité. Et dès dimanche prochain, le 1er mars, dans la soirée, à l'occasion du soixante-neuvième anniversaire de naissance de Mgr l'archevêque, qui a eu lieu hier, vendredi, le nouvel appareil d'éclairage sera inauguré et présenté à Sa Grandeur, au nom de la population de langue française et anglaise de notre bonne ville de Montréal, toujours si généreuse et dévouée à l'autorité ecclésiastique.

Ce luminaire d'une grande richesse, d'une conception et d'une exécution irréprochables, est formé de cinquante quatre appliques, (1) distribuées deux par deux sur chaque groupe de piliers, tout autour de la nef, des transepts, du chœur et de l'abside.

Les candélabres se composent de cinq branches, garnies chacune de guirlandes de feuillage entremêlées de grappes de raisin et d'épis de blé, et portant, deux d'entre elles, des lumières Auër, et les trois autres, des lampes électriques. L'éclat du gaz et de l'électricité est agréablement tamisé par des verres dépolis conçus dans le plus élégant dessein.

Trois globes d'inégale dimension, disposés en ligne verticale et gracieusement ornés de feuilles de vigne, complètent la composition de ces appliques, le globe supérieur étant surmonté de la croix archiépiscopale à double croisillon.

Le tout est de cuivre solide, poli et doré.

Ce travail dessiné et fabriqué dans les ateliers Chanteloup de Montréal, est tout à fait digne de la réputation bien méritée de cette célèbre maison.

L'effet produit par le nouvel appareil, déployant ses faisceaux lumineux tout le long des grandes lignes architecturales de

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, on a décidé d'ajouter à ces 54 appliques 22 candélabres de plus petite dimension, qui seront placés à côté des autels et dans les tribunes du dôme.

l'édifice et marquant ainsi plus nettement les harmonieux contours de la croix latine, est on ne peut plus en rapport avec la magnificence et la majesté de notre cathédrale.

Les généreux donateurs auront donc raison d'être fiers de leur idée et de son heureuse réalisation en présentant, demain, ce riche cadeau à Mgr l'archevêque. Nous sommes sûrs aussi qu'aucun bouquet de fête ne saurait être plus agréable à Sa Grandeur. Elle a tant à cœur, on le sait, tout ce qui est de nature à rehausser l'éclat du culte sacré.

Cet article serait sans doute plus complet s'il nous était permis de dévoiler ici les noms des donateurs et celui du persévérant instigateur de cette amélioration désirée depuis longtemps ; mais notre consigne est formelle : nous devons nous taire.

ET SURTOUT PAS D'ÉMOTION !...



Le docteur arrive.

— Madame, je ne puis plus longtemps vous le dissimuler, votre mari est gravement atteint. Je ne désespère pas de le sauver ; mais, veillez-le, *et surtout pas d'émotion !...*

* * *

Les amis arrivent.

Ils serrent la main du malade, lui tâtent le pouls, le regardent :

— « Ça va mieux, mon ami ! »

Et ils descendent l'escalier, doucement, doucement ; et, entre eux, ils chuchotent :

— « Pauvre diable, il est perdu ! »

Et lui, il a fixé leurs regards, interrogé leur silence, compris presque leur sourire. Et il n'ose pas demander à sa femme : « Suis-je bien mal ? »

Discretion funeste ! Incertitude poignante ou illusion horrible !

Et personne, autour de lui, n'ose rompre le silence lugubre.

Et la femme ne voit rien, n'entend rien que la sinistre consigne :
Et surtout pas d'émotion !...

Une voisine arrive.

* * *

Une voisine arrive.

— « Ma chère dame, je vous en prie, il est temps, grand temps de faire appeler le prêtre.

— Que dites-vous ?... Mon mari a encore toute sa connaissance

— Mais précisément, Madame, il ne faut pas attendre qu'il l'ait perdue.

— Comment ?

— Il faut bien qu'il offre à Dieu au moins les dernières minutes de sa vie, qu'il fasse un bon acte de contrition...

— Mais nous allons le tuer, ma chère, S'il voit le prêtre...

— Le prêtre lui apporte la parole de Dieu. Les bonnes paroles ne tuent pas, ce me semble ?

— Mais les Sacrements ?...

— Hé quoi ? vous croyez sérieusement que Dieu les a institués pour tuer les malades ?

— Je ne dis pas cela ; mais... Tenez, croyez-moi : c'est plus prudent d'attendre ; oui, c'est plus prudent... »

Et l'imprudente femme tourne le dos à la visiteuse.

C'est le refrain éternel et idiot : *Et surtout pas d'émotion !...*

* * *

L'agonie arrive.

Les yeux se voilent, la sueur perle sur le front, le râle commence.

Le malade ne se croyait pas si près de sa fin.

Hier même, il a éprouvé un peu de mieux, il s'est senti renaître, il s'est raccroché, des deux mains, à l'espérance.

Et le voilà qui s'en va, tranquillement, dans la mort, comme il s'en allait tranquillement, naguère, dans le sommeil...

Il va mourir selon la formule : *Et surtout pas d'émotion !...*

* * *

Le prêtre arrive enfin.

La servante s'est précipitée à la cure :

— « Venez vite, Monsieur l'abbé !... »

Le prêtre est venu.

Devant lui, un visage blême, des yeux caves, un souffle, l'immobilité.

Il se penche vers le moribond :

— « M'entendez-vous, mon ami ? Serrez-moi la main... »

— Rien !...

Sur ce corps de marbre, il jette à la hâte une absolution, il fait une onction suprême... vaille que vaille !...

Et l'éternité est jouée !...

* * *

La mort arrive, le jugement arrive, l'éternité arrive !...

Et surtout pas d'émotion !

LITURGIE

I. — LITANIES.



L'ÉGLISE universelle est inspirée de l'Esprit-Saint dans ses supplications. Rien dans ses prières publiques ne saurait être erroné, étrange, exagéré. L'Église est infailible dans sa liturgie, et cette infailibilité est inséparable de l'esprit de sagesse dont son divin fondateur a promis de l'assister jusqu'à la fin des temps.

Voilà pourquoi l'Église doit veiller et veille avec le plus grand soin à ce que des formules nouvelles ne s'introduisent point, sans son contrôle, dans le culte public. Cette attention, elle ne peut manquer de l'appliquer aux *litanies*, qui sont une des formes les plus solennelles de la prière officielle.

Aussi, comme nous l'avons dit plusieurs fois, le Saint-Siège a depuis longtemps condamné toutes les litanies, hormis celles du Saint Nom de Jésus, de Notre-Dame de Lorette et de tous les Saints, et cette condamnation figure en tête du recueil contenant l'*index* des livres défendus.

Par deux fois le Souverain-Pontife actuel avait renouvelé cette défense.

L'abus n'ayant pas cessé tout à fait, un décret de la S. C. des Rites, du 6 mars 1894, confirma de nouveau cette prohibition. Il interdit la récitation publique, dans les églises et les oratoires publics, des litanies autres que celles contenues dans le Bréviaire, ou dans les dernières éditions du Rituel romain. Le même décret défendait, en particulier, la récitation publique des litanies de la Sainte-Famille, du Sacré-Cœur, des Sept-Douleurs, de Saint-Joseph.

Certains ont prétendu que ce décret n'interdisait la récitation de ces litanies que dans les offices liturgiques. Mais un nouveau décret de la même Congrégation, du 28 novembre 1895, prouve que cette interprétation n'est pas assez stricte. La S. Congrégation entend proscrire toute récitation publique de ces litanies, dans les églises et les oratoires publics, *même en dehors des fonctions strictement liturgiques.*

Voici le texte du nouveau décret :

« A Sacra Rituum Congregatione expetitur fuit, utrum litanie SS. Cordis Jesu quæ per decretum *Pinerlieni*... quod circumfertur, quamvis a Sanctâ Sede approbatæ non fuerint, permissæ dicuntur, saltem extra functiones strictè liturgicas recitari aut cantari possint in ecclesiis vel oratoriis publicis ?

« Eadem vero Sacra Rituum Congregatio ad relationem infrascripti secretarii, re mature perpensâ, responderendum censuit : *Negative et cuilibet decreto contrario derogatum esse per subsequens generale decretum, datum die 6 martii 1894, quo prohibentur litanie quæcumque, nisi existant in Breviario vel in recentioribus editionibus Ritualis Romani ab Apostolicâ Sede approbatis. Atque ita servari mandavit.*

« Die 28 novembris 1895.

Card. Aloysi MASELLA, S. R. C. Præf.

A. TRIPPEI, S. R. C. Secret. »

Ces diverses litanies, auxquelles il faut ajouter les prières en forme de litanies en l'honneur de divers saints et saintes, peuvent être dites en particulier. Dans ce cas, les pieux fidèles auront soin de s'assurer qu'elles aient l'approbation d'un évêque.

NN. SS. les évêques ont en effet ce droit pour l'usage privé.

Que les vrais chrétiens reviennent de plus en plus aux prières de l'Eglise, en public et en particulier. Elles sont si abondantes et si belles !

Ils sont sûrs de recevoir ainsi les bénédictions de Dieu. Ils gardent de la sorte la vraie dévotion et se protègent contre cette faveur de mauvais aloi, qui court après les nouveautés et qui donne la fièvre bien plus que la robuste santé au service de Dieu.

II. — MESSE DANS UNE ÉGLISE ÉTRANGÈRE.

Un décret de la S. C. des Rites, en date du 9 décembre 1895, vient de modifier les règles suivant lesquelles les prêtres, étrangers à une église ou à un oratoire public, doivent y célébrer la messe.

Dans un long préambule, on rappelle la loi qui interdit aux prêtres séculiers et aux réguliers les messes des bienheureux ou même des saints concédées à certains ordres. Cette règle ayant été l'occasion d'un grand nombre de dispenses particulières, demandait à être modifiée.

Les messes, dans les églises étrangères, doivent donc se célébrer désormais d'après les deux règles suivantes :

1^o Tout prêtre qui célèbre dans une église étrangère, soit chez les réguliers, soit dans une église paroissiale, soit dans un oratoire public dans les fêtes doubles et au-dessus, doit dire la messe que l'on dit dans cette église, même en vertu d'un indult spécial, et non celle qui correspond à son office personnel.

2^o Dans les semi-doubles et au-dessous, il peut dire la messe qu'il veut, d'après les rubriques générales sur les diverses messes permises dans les semi-doubles. 9 décembre 1895.

VARIÉTÉS

La statue de Mgr Freppel.

LE sculpteur Falguière vient d'achever la maquette du monument de Mgr Freppel, qui sera élevé dans la cathédrale d'Angers.

Sur un sarcophage à six pieds au-dessus du sol, Mgr Freppel est étendu rigide, les mains jointes comme pour la prière, tel qu'il était sur son lit de mort.

A côté, semble prendre son vol vers les cieux, une femme, — ange ailé — qui personnifie l'Alsace-Lorraine.

On sait, en effet que la dernière pensée de l'évêque d'Angers fut pour les deux provinces perdues. C'est cette suprême pensée que le ciseau de l'artiste a voulu matérialiser.

Le monument sera en marbre blanc et mesurera environ seize pieds de hauteur.

Les bienfaits de la Confession

Toute la presse française a raconté l'histoire de ce malheureux Cauvin, condamné aux travaux forcés à perpétuité, sur l'accu-

sation d'une servante, seule coupable du crime qu'on lui imputait.

On reproche à la justice cette erreur judiciaire, et l'on n'a pas tort ; on lui reproche surtout son obstination à ne pas vouloir s'être trompée et son refus d'examiner à nouveau cette affaire obscure ; on a mille fois raison.

Malheureusement, ceux qui proclament ainsi le *malfait* de la justice humaine s'arrêtent en chemin pour ne pas reconnaître le *bienfait* de la justice de Dieu. Il éclate pourtant dans toute cette affaire.

C'est au sermon, dans une église où elle était entrée par hasard, que Marie Michel a senti le remords s'éveiller dans son âme. C'est au confessionnal qu'elle a pris la résolution de se dénoncer elle-même et de se livrer à la justice, résolution dans laquelle elle persiste depuis des mois, malgré le mauvais vouloir des magistrats.

La confession tant attaquée par les esprits forts prend ici sa revanche. Son efficacité d'ailleurs se révèle presque chaque jour par des résolutions ; le cas actuel est plus rare naturellement ; ceux qui restituent d'ailleurs le font en secret et ne s'exposent à aucun danger.

Dans le cas de Marie Michel, l'aveu est public, il peut entraîner la peine capitale. Qu'on ne dise pas que le premier sentiment de remords, venu d'un sermon entendu, aurait pu tout aussi bien se produire à l'audition d'un discours purement moral sans idée religieuse. Même en admettant un moment que le remords puisse exciter en dehors de l'idée d'un Dieu qui juge et qui punit, il y a loin de ce sentiment à la résolution vraiment étonnante qui porte la coupable à s'accuser d'une façon si persévérante.

Cette résolution, c'est dans la confession qu'elle l'a prise ; elle l'a déclaré souvent.

Dans ce cas cependant très grave, le secret de la confession a été comme toujours, étroitement gardé. Si le secret a été révélé, c'est par celle qui avait le droit de le faire, la coupable.

NOMINATION

RAR décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montreal, M. l'abbé Placide Desrosiers a été nommé vicaire à Saint-Jean de Matha.

NOUVELLES RELIGIEUSES

BEATIFICATION du Vénérable Théophile de Corte. — Le 19 janvier a eu lieu la béatification du Vénérable Théophile de Corte, de l'ordre des Mineurs Franciscains de l'Observance. Les deux cérémonies, du matin et du soir, ont été célébrées dans la salle de la *Loggia*, à Saint-Pierre. Le patriarche latin Mgr Cassetta, a officié. Un grand nombre de fidèles du diocèse de San-Miniato, où s'est particulièrement exercé l'apostolat du Bienheureux, assistaient à la cérémonie.

Le Vénérable Théophile, de son nom de famille Blaise de Signori, naquit à Corte, en Corse, le 30 octobre 1676 et mourut à Fucecchio, en Toscane, le 27 mai 1740. Il pratiqua à un degré héroïque les vertus d'un fils de saint François d'Assise : homme d'oraison jusqu'à l'extase, aimant passionnément la pauvreté, austère pénitent, modèle d'obéissance et de zèle pour la discipline, ange terrestre par la pureté de ses mœurs, missionnaire infatigable, allant chercher les âmes à travers toutes les fatigues et tous les obstacles.

Apostasie royale. — Le Saint-Père a donné audience, le 27 janvier, au prince de Bulgarie, qui venait demander pour le prince Boris, héritier du trône, l'autorisation d'être baptisé dans l'Eglise dite orthodoxe, c'est-à-dire dans le schisme grec.

Le motif invoqué était de se concilier l'appui de la Russie.

Il va sans dire que le Souverain-Pontife s'est énergiquement refusé à sanctionner ce projet d'apostasie. Il a insisté sur les graves conséquences qui en résulteraient.

Le prince Ferdinand a passé outre, il a troqué honteusement l'âme de son enfant contre une couronne !

Le XIVE centenaire du baptême de la France. — Léon XIII vient d'envoyer à S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, sa lettre sur les fêtes du quatorzième centenaire de Clovis et du baptême de la Gaule. Cette lettre retrace, à grands traits, la vocation historique et religieuse de la France chrétienne. Ce document solennel est un nouveau témoignage d'une affection inaltérable pour la France ; c'est aussi une nouvelle et pressante exhortation pour les catholiques de « prendre l'initiative des vrais progrès sociaux et de défendre la cause des faibles et des déshérités » en s'associant à tous les hommes bien intentionnés.

Incessamment, le pape adressera au même cardinal le bref pontifical accordant les indulgences auxquelles participeront les fidèles.

Enfin, le pape promulgue, à cette occasion, un jubilé national pour rehausser l'éclat des solennités.

La *Semaine religieuse* du diocèse de Reims donne les détails suivants sur les grandes fêtes qui se préparent pour ce XIVE centenaire :

« Le point culminant des fêtes sera la neuvaine de saint Rémi, au mois d'octobre. C'est à cette époque que NN. SS. les évêques de France, qui ont tous promis de venir, seront réunis au Baptistère de Clovis et au Tombeau de l'Apôtre des Francs. A cette occasion, une translation des reliques de saint Rémi aura lieu dans une châsse vraiment digne de les contenir. Cette châsse, dont le dessin reproduit l'ancien tombeau de notre Saint, tel qu'il existait avant la Révolution, est en voie d'exécution.

« Le jour de Noël, anniversaire du baptême, aura lieu, dans toutes les églises, chapelles et oratoires de France, la rénovation des promesses du baptême national. »

Le clergé et la science. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France a décerné, en 1896, le second prix Gobert à M. l'abbé Clerval, pour un travail sur le *Passé littéraire et religieux de Chartres* ; — le prix Stanislas Julien, au R. P. Couvreur, pour son ouvrage : *Choix de documents, lettres officielles, proclamations, édits, mémoriaux, inscriptions*, publiés en texte chinois, avec traduction française.

Parmi les lauréats couronnés par l'Académie française et l'Académie des Sciences morales, nous relevons les suivants : M. l'abbé H. Simard : *Saint Vincent de Paul et ses œuvres à Marseille* ; M. l'abbé C-vert : *le Cardinal d'Ossat* ; M. l'abbé Charles Urbain : *Nicolas Coëffeteau* ; M. l'abbé Deger, avec une mention très honorable : *Théories nouvelles sur la responsabilité morale* ; M. l'abbé Adrien Launay : *Histoire générale des missions étrangères*.

Le R. P. Armbruster, supérieur du séminaire des Missions-Etrangères, est décédé le 26 janvier, dans sa 54^e année. Le vénérable supérieur avait quitté Paris lundi le 20 janvier, pour se rendre au séminaire de l'Immaculée-Conception, à Bièvre, succursale de la maison-mère ; c'est là qu'il a été frappé d'une attaque d'apoplexie à laquelle il a succombé dimanche.

Né à Langres en 1842. le P. Armbruster fut au nombre des apôtres qui, groupés autour de Mgr Petitjean, parvinrent, au prix de mille dangers, à faire revivre l'Eglise du Japon. Rappelé en France en 1874, il fut successivement professeur et directeur au séminaire des Missions-Etrangères à Paris, et supérieur du séminaire de Bièvre ; au mois de juillet 1895, il succédait comme supérieur général à M. Delpech, démissionnaire pour raison de santé.

Le 2^{me} centenaire de saint Alphonse de Liguori. — Le 26 septembre 1896, il y aura deux cents ans que saint Alphonse de Liguori naquit à Naples. Ce deuxième centenaire sera l'occasion de belles fêtes, surtout dans la congrégation du Saint-Rédempteur. En vue de les préparer, on vient de nommer un comité spécial, composé de membres honoraires et de membres actifs.

S. Em. le cardinal Parocchi, vicaire de Sa Sainteté, en est le président d'honneur. Nous remarquons à ses côtés le R. P. Rauss, général des Rédemptoristes, et le R. P. Berthe, du même institut, qui représente la France dans les rangs du comité.

Nouveaux cardinaux. — On assure que le Souverain-Pontife a manifesté l'intention de créer cardinaux aussitôt après Pâques, NN. SS. Ferrata, nonce à Paris, Agliardi, nonce à Vienne, Jacobini, nonce à Lisbonne, et Cretoni, nonce à Madrid.

Le Pape et les Polonais. — Plusieurs journaux russes disent que l'ambassadeur de Russie près le Vatican, M. Iswolsky, a conféré longuement à Varsovie avec le gouverneur de la Pologne russe, le comte Schuwaloff, au sujet des persécutions contre les prêtres catholiques. M. Iswolsky a aussi conféré avec plusieurs prélats polonais. — L'ambassadeur était porteur d'une lettre du pape au czar, dans laquelle le Saint-Père, renouvelant sa profonde tristesse aux douleurs de tant de prêtres catholiques exilés en Sibérie, supplie le czar de gracier, à l'occasion de son couronnement à Moscou, tous les prêtres condamnés et arrêtés et d'empêcher de nouvelles persécutions.

Etats-Unis. — *Une vaste paroisse.* — Wichita est un diocèse du Kansas (Amérique), qui faisait partie de la province métropolitaine de Saint-Louis.

Un Père Jésuite de ce diocèse, le P. Jean Bagley, de Cingman, a été dernièrement appelé pour porter les derniers sacrements à la mère d'un fermier.

Pour se rendre à la demande de la malade il a dû faire 150 kilomètres en chemin de fer et 160 kilomètres à cheval. Il a mis vingt-et-une heures et demi pour accomplir cette dernière course. Dans six fermes on lui avait préparé des chevaux de relais. Il a eu le bonheur d'arriver à temps et la malade n'est morte que six heures après avoir été administrée.

Mgr Caprara. — Mgr Agostino Caprara, promoteur de la foi à la Congrégation des Rites, rentrant, le 17 janvier au soir, d'une réunion présidée par le Cardinal Aloïsi Masella, préfet de la Congrégation, a été frappé d'une attaque d'apoplexie. On n'a eu que le temps de l'administrer.

Ce jeune prélat était le petit-neveu du fameux cardinal Caprara; il avait succédé, comme promoteur de la foi, à Mgr Lorenzo Salvati.

La curie romaine a fait en lui une grande perte, et à la Congrégation des Rites surtout on le regrettera. Sa mort fera retarder pendant quelque temps les causes actuellement en cours devant la Congrégation, car il faudra un certain temps à son successeur pour étudier à fond les documents et donner son avis motivé.

Mgr Caprara sera remplacé dans sa charge par Mgr Persiani, qui était jusqu'ici sous-promoteur.

Service anniversaire pour le repos de l'âme de Pie IX. — Le 7 février, Sa Sainteté Léon XIII a tenu chapelle papale à la Sixtine pour l'anniversaire de la mort du S. P. Pie IX.

La messe solennelle de *Requiem* y a été célébrée, selon l'usage, par un des cardinaux dont la création remonte au pontificat de Pie IX, le cardinal d'Hohenlohe.

Le Souverain-Pontife y assistait au trône, en rouge, qui est la couleur de deuil pour le pape, et c'est aussi du haut du trône qu'il a donné l'absoute sur le catafalque, soutenu par les prélats de service.

Etaient présents à leurs stalles le Sacré-Collège des cardinaux en chape violette fourrée d'hermine et les divers collèges de la prélature ainsi que, aux tribunes réservées, le corps diplomatique, l'ordre de Malte, les familles du patriciat romain, pendant qu'une nombreuse assistance de fidèles de tous pays occupait l'espace disponible au pied des tribunes.

La cérémonie s'est terminée par la bénédiction apostolique que le Saint-Père, en sortant, a donnée à toute l'assistance.

Société d'une Messe

Archevêché de Montréal, 25 février 1896.

M. l'abbé J. A. Proulx, ancien curé de Saint-Vallier, décédé le 21 du courant à Québec, était membre de la Société d'une messe.

ALFRED ARCHAMBEAULT, chan., *chancelier*.

AUX PRIERES

Sr Marie, de Sainte Irénie, (M. St-Germain) religieuse converse du Bon-Pasteur, Montréal.

Dr Wilfrid Théoret, Sainte-Marthe.

THE CHANTELOUP Manufacturing Co.

Successors de E. Chanteloup

Manufacturiers de CLOCHES

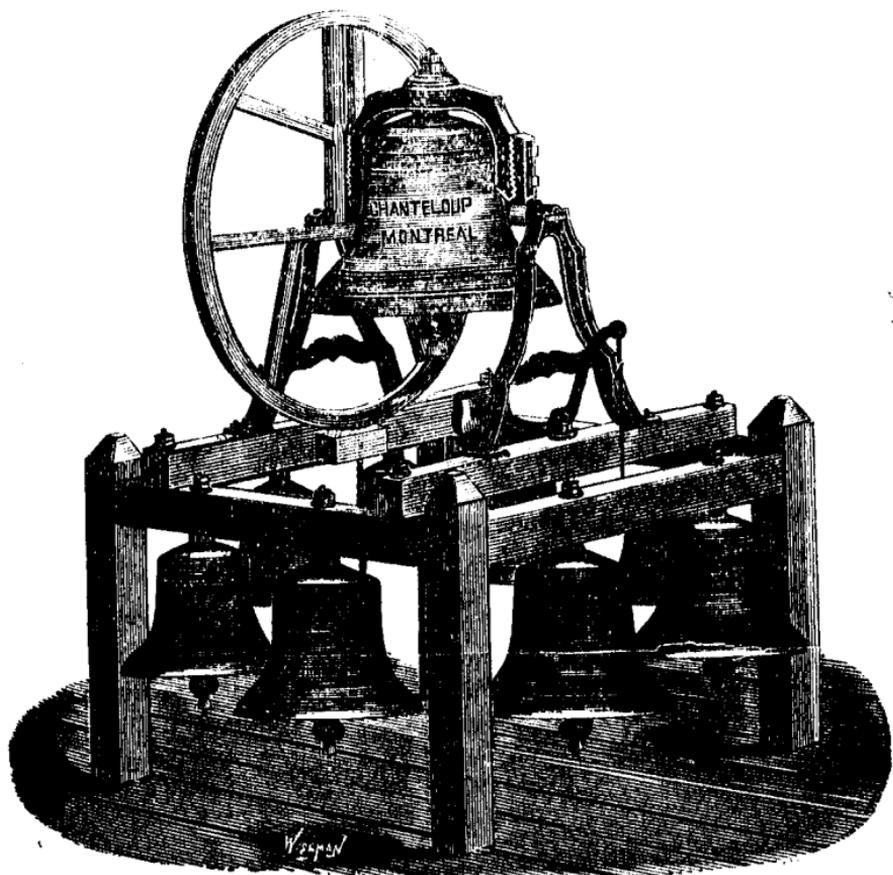
Pour Eglises, Couvents, Ecoles, Universités, Collèges, Hôtel-de-Ville, Alarmes pour le Feu, Cadrans dans les tours, Manufactures, etc.

Suspendues avec les meilleurs jougs à équilibre.

Chaque Cloche est garantie.

Les cloches que nous manufacturons sont du plus pur alliage et ne sont pas surpassées pour l'ampleur et la richesse de sons, la forme et les propriétés acoustiques.

Plusieurs centaines en usage dans tout le pays



Aussi : LITS EN FER pour Couvents, Collèges Hopitaux et institutions religieuses.

OUVRAGE EN FER, cuivre, etc., exécuté soigneusement et à bonnes conditions.

FOURNAISES, appareils de chauffages, etc.

CONDITIONS SPECIALES pour le clergé et les communautés religieuses.

587 A 593 RUE ORAIG, MONTREAL

A. PALASCIO MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour menuisiers, Charpentiers, Meubliers, etc., une spécialité.

390 RUE ST-JACQUES, 390.

"AU BON MARCHE"

MAISON ALPHONSE VALIQUETTE

IMPORTATEUR DE

(Etabli en 1870)

Marchandises Françaises Anglaises et Américaines,
Tapis et Fournitures de Maison.
Specialites : PRELARTS, 4, 6 et 8 verges de large
Prix spéciaux pour Couvents, Collèges et Communautés religieuses.

1883 et 1885 RUE NOTRE-DAME - MONTREAL

D. A. BEAULIEU

DECORATEUR

Fabricant de Vitraux peints et en mosaïque

Constructeur et Décorateur d'Autels et de Chaires

Décorations d'églises, chapelles, résidences, bureaux, statues, bannières religieuses, etc.

Tout ouvrage fait avec soin et dans tous les styles. Satisfaction garantie.

1986 rue Ste-Catherine



A. MONGEAU

. . Horloger . .

BIJOUTIER, OPTICIEN

Et Graveur Général

42, RUE ST-LAURENT

Entre les rues Craig et Vitré

MONTREAL

N. SIMONEAU ELECTRICIEN — PRATIQUE

Bureau : 1990 rue Notre-Dame - Montreal

Longue expérience dans la manufacture et le posage d'appareils électriques, réparations et ouvrages de tout genre. Appareils électriques toujours en main. Spécialité pour le posage de fil pour la lumière électrique.

Référence Archevêché de Montréal. TELEPHONE BELL 1276

WM. RODDEN & CIE

SUCESSEURS DE DAY & DEBLOIS

OUVRAGES en FER et D'ARCHITECTURE en GENERAL

110 a 120 Rue Anne

Colonnes, Pilastres, Grillages,
Balustres d'Escaliers, Etc.

Estimations fournies sur demande.

FOURNAISES A EAU CHAUDE,

ACCESSOIRES A VAPEUR EN FONTE,

BAINS, EVIERS, PATRONS ET MOULAGES.

Confections sous le plus court delai.

TELEPHONE 123.



Perrault, Mesnard & Venne

ARCHITECTES

— ET —

INGENIEURS CIVILS

97 RUE ST-JACQUES

Banque du Peuple

Telephone 696.

MONTREAL, Can.



AUX MESSIEURS DU CLERGE VIN DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de Sicile et d'Espagne, de nos Vins de Messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi Huile d'Olive pour lampe de sanctuaire ainsi que Cierges approuvés.

HUDON, HEBERT & CIE, Importateurs de Vins et Liqueurs en Gros
41 RUE ST-SULPICE ET 22 RUE DeBRESOLLES MONTREAL

B. E. MCGALE PHARMACIEN

2123 RUE NOTRE-DAME

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 "

" 8.30 " à 9.30 "

MONTREAL

VIGNOBLES CANADIENS Comté d'Essex, Ontario

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE, Propriétaires
SANDWICH, Ont.

Nos vins sont aussi en vente chez MM. P. J. MONTREUIL, Lévis, P. Q. et L. J. TREMPE, Sorel, P. Q.



CLOCHES POUR EGLISES

Mears & Stainbank

Etablis en 1570

FONDERIE DE CLOCHES DE WHITECHAPPEL, (LONDRES, ANG.)

Meneely & Cie

Etablis en 1826

WEST TROY, N.

HUGH RUSSELL

AGENT

185 rue ST-JACQUES

Temple Building, MONTREAL

Pharmacie



Laviolette & Nelson

1605 RUE NOTRE-DAME

COIN DE LA RUE ST-GABRIEL

MONTRÉAL

Propriétaires des Poudres Anti-Rhumatismales du Dr
Nelaton.

Prescription pour le Rhume du Dr Nelson.

PÂTE du Dr CHEVALIER à la Gomme d'Epinette et au Baume de Tolu.

F. ED. MELOCHE

Professeur à l'École des Arts de Montréal

Médaille à l'Exposition de Chicago, (1893)

DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS

ARCHITECTURE — PEINTURE

References : Au-delà de cinquante églises et chapelles décorées depuis
1880, dans toutes les parties du Dominion ; entre autres : Les église de
N.-D. de Bonsecours, Ste-Lunégonde et St-Vincent de Paul à Montréal ;
celles de Ste-Marie de la Beauce, St-Jean, P. Q., Winnipeg, Tignish, I.P.E.,
St-Philippe d'Argenteuil, des Jésuites à Québec, St-Albans, E. U. La ca-
thédrale de Pembroke, le tableau de la cathédrale de Valleyfield, la chapelle
du couvent du Sault-au-Récollet.

TELEPHONE BELL 6478 Plans, Devis, Estimes et Expertises.

Domicile et Ateliers : No 184 rue Berri,

Montréal.

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER

Poseur d'Appareils à Eau Chaud
de, Couvertures, Etc.

No 46, rue Ste-Marguerite, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc.

2097 RUE NOTRE-DAME.

LUCIEN BENOIT

Sculpteur et Doreur

200 et 202, rue JACQUES-CARTIER, Montréal.

A fait la sculpture, la dorure et les bancs de la Cathédrale de
Montréal, aussi l'ameublement de la sacristie, les autels, la chaire
de la Cathédrale de Pembroke, ainsi que la sculpture des églises de
Joliette, de Ste-Thérèse, de St-Léonard de Port Maurice et de celle
du Sacré-Cœur à Ottawa, etc, etc, etc.

LA ROYALE

COIE D'ASSURANCE

Actif \$30,000.00

Wm TATLEY, agent général

E. HURTUBISE et A. ST-CYR, agents du département français

Bureau principal: Coin de la Place d'Armes et de la rue Notre-Dame

O. DEGOISE

ENTREPRENEUR

BRIQUETEUR

22 rue MONTANA

M. O. DEGUISE se charge d'exécuter promptement tout travail en briques et en ciment à des prix modérés.

Tel. Bell 7183

Vins de Messe !

NOUS OFFRONS A MESSIEURS LES MEMBRES DU CLERGE

Un assortiment complet de

VEILLEUSES, HUILE OLIVE pour Sanctuaire

VINS DE MESSE de Qualité Supérieure.

Nous ne demandons qu'un essai. Ecrivez pour prix et échantillons

LAPORTE, MARTIN & CIE, ^{EPICIERIS EN GROS} No 72 a 78, rue St-Pierre, - Montreal.

F. LEFEBVRE

TELEPHONE 3040

F. E. DUQUET

F. LEFEBVRE & CIE

Peintres-Décorateurs

MAISONS ET ENSEIGNES

Coloriage, Imitation et Tapissage. Lincrusta Walton une specialite
103 RUE MANSFIELD, MONTREAL

Nous avons décoré un grand nombre d'églises, parmi lesquelles : l'église de la Nativité, Hochelaga, St-Antoine, St-Gabriel, Lachine, la chapelle du séminaire de philosophie à Montréal etc., etc.

E. D. COLLERET, Ferronneries Coffres-Forts

PEINTURES, HUILES, ETC.

522½ — RUE CRAIG — 522½

Téléphone Bell 1633.

MONTREAL

PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME DU LAC, P. Q.

Spécialité : VINS DE MESSE ET DE TABLE

Pepiniere, Fromage Port-du-Salut, Beurre 1er Choix.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

S'adresser : 1o A la Trappe de N.-D. du Lac, P. Q.

2o Pour vins et fromage : à M. Brisset, rue Gosford.

3o Pour beurre : à MM. Lévêque et Pichette, 2062
rue Ste-Catherine.

RONAYNE FRERES

Marchands de Chaussures

2027 RUE NOTRE-DAME,

Carre Chaboillez

MONTREAL.

Un des plus anciens et des plus considérables Magasins de Chaussures de
Montréal.

Renommé pour la supériorité de ses Chaussures.

LE VENTILATEUR EOLIEN

(Breveté 26 mai 1894)

Est sans contredit l'appareil le
plus moderne et le plus efficace
pour la ventilation parfaite des

*Edifices Publics,
Manufactures, Eglises,
Maisons d'éducation,
Résidences, Ecuries,
Cabinets d'aisance, Etc.*

L'une des principales propriétés de ce ventilateur c'est
qu'il est mis en mouvement, non seulement par le mou-
vement du vent, mais aussi par la différence de température de
l'intérieur et de l'extérieur de la bâtisse.

L'hélice placée à l'intérieur de ce ventilateur non seule-
ment établit un courant d'air continu, mais aspire ou
pompe toutes les poussières, la fumée, les vapeurs, l'air
vicié, etc.

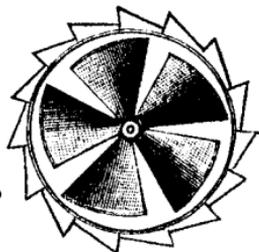
Le "Ventilateur Eolien" est hautement recommandé
par un grand nombre des principaux architectes, et est
déjà en usage dans un nombre considérable d'usines et
maisons d'éducation, etc. *Fait en plusieurs grandeurs.*

LESSARD & HARRIS

Propriétaires et Manufacturiers

Plombiers, Poseurs d'Appareils de Chauffage et Couvresseurs.

421, rue CRAIG, Montréal.



REDUCTION IMMENSE

Sur les **PRIX** de nos **FOURRURES**

Nous avons résolu de faire de grandes réductions dans nos prix afin de déminuer notre énorme **Stock de Fourrures**. Les messieurs du Clergé trouveront un grand avantage à faire leurs achats à notre magasin. Outre nos bas prix, notre assortiment de **Capots de Mouton de Perse, de Chat sauvage, Bockara, Oppussum noir**, en drap doublé et garnis en fourrures etc., etc, est très complet, ainsi que **Casques** en fourrures de toutes sortes, et dans toutes les formes.

Aussi un assortiment magnifique de **Robes de voitures** en Musk-ox, Chèvre noire, grise et brune, etc., etc.

CHS DESJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

J. B. LASNIER & FILS

FABRICANTS DE

Cierges de toutes dimensions

Fournisseurs de l'archevêché de Montréal et des principales maisons religieuses de la Province.

Importateurs des VINS de MESSE de SICILE d'ESPAGNE et d'ALGERIE

Tiennent comme spécialité L'HUILE D'OLIVE, les THES, les CAFES des MEILLEURS CRUS.

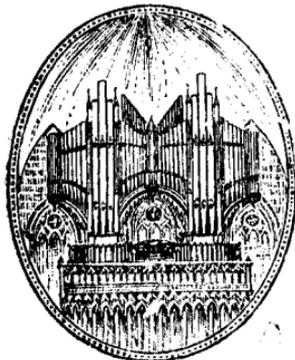
Adressez à J. B. LASNIER & FILS, Montréal ou Lévis

MAISON FONDÉE EN 1879.

CASAVANT FRERES

Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P. Q.



Orgues a Transmission Electrique, Pneumatique ou Tubulaire, Soufflerie Electrique et Hydraulique.

RÉFÉRENCES : Orgues de N. D. de Montréal, (le plus grand du Canada), Cathédrale de Montréal, Cathédrale d'Ottawa, Cathédrale de St-Hyacinthe, N. D. de St-Hyacinthe, St-Joseph d'Ottawa, Sacré-Coeur d'Ottawa, St. Anthony's, Montréal, Etc.

Orgues d'occasion à vendre à bonne composition.